



Achat s'une voiture volée

Par **Pam**, le **07/09/2012** à **15:08**

Bonjour,

Mon histoire est des plus rocambolesque alors je vais vous tracer les lignes importantes. Il y a quelque temps j 'ai acheté à un particulier un véhicule lors d'un nouvel achat j'ai donné ce véhicule en reprise dans un garage. Le garage l'a vendu à un autre garage qui l'a vendu à un particulier. Suite à un problème le dernier acheteur l'a emmené chez son mécano qui après contrôle lui apprend que le véhicule à été maquillé donc vole. Celui ci porte plainte contre le garage celui ci contre l'autre garage puis le garage contre nous et nous continuons la chaîne en portant plainte contre celui qui nous l'avais vendu au départ. Nous sommes 5 personnes de régions différentes à avoir obtenu une carte grise sans aucun problème. À l'avoir emmené au contrôle technique idem ,. L'affaire à été porte au civil et je viens d'apprendre que la personne qui me l'a vendu n'a pas de recours pour sa plainte car la personne est partie définitivement à l'étranger. Que celle ci n'est pas solvable alors que c'est à moi de payer la note même si j 'ai été victime. Ma question est la suivante quels recours je peux avoir pour ne pas payer pour tout le monde,? Comment 2professionnels ne se sont pas aperçus qu'elle été volée .la personne qui n est pas solvable peut elle porter plainte contre X et demander l'aide judiciaire ? Est ce que j 'ai tout simplement une issue de secours Merci pour vos reponse